

	Le Crotoy Préservé et Authentique	Le Collectif des Riverains « Pour le mieux vivre en Baie de Somme », au Crotoy
---	--	---

**DOSSIER JOINT AU COURRIER DE M. LE PREFET SUR LES POLLUTIONS EN BAIE DE SOMME
PREPARE PAR L'ASSOCIATION LE CROTOY PRESERVE ET AUTHENTIQUE (LCPA) ET LE COLLECTIF DE
RIVERAINS « POUR LE MIEUX VIVRE EN BAIE DE SOMME » AU CROTOY**

- **Le Crotoy Préservé et Authentique (LCPA)** est une [association loi 1901](#) ayant pour but : La défense de l'environnement, du patrimoine bâti et de la propriété collective de la commune du Crotoy. L'action de LCPA porte principalement sur la ville du Crotoy mais aussi sur Saint-Firmin-les-Crotoy et plus globalement sur tout le périmètre de la Baie de Somme.

Toutes les informations concernant les objectifs et actions de l'Association LCPA sont rassemblées dans le site internet : <http://www.lcpa-lecrotoy.com>.

En particulier l'action N°2 contre les « Nuisances du Centre Conchylicole » est décrite, avec comme sous-titre : **LE CENTRE CONCHYLICOLE DU CROTOY : L'ENVERS DU DECOR.**

Le siège social LCPA est situé: 11, rue du Marquenterre – 80550 Le Crotoy & Email: lcpa.lecrotoy@free.fr
Téléphones : M. Jean-Claude Steil - Président de LCPA – 06 72 72 68 51
M. Charles Chapron Vice-président chargé de l'Environnement - 06 22 40 43 92
M. Jean-Claude Chamailard - Secrétaire Général - 06 85 52 28 55

- **Le Collectif des Riverains « Pour le mieux vivre en Baie de Somme » au Crotoy** a été créé à l'initiative de Madame Lucette DELABY, retraitée, habitant 19, Lotissement Barre-Mer, 80550 Le Crotoy.
Email : lucette.delaby@orange.fr et téléphone : 06 88 61 97 23

Le Collectif des Riverains a fait circuler une pétition qui a recueilli plus de 160 signatures et qui a été déposée à la Mairie du Crotoy, le 3 Août 2015 (Annexe N°1).

Le Collectif des Riverains rassemble des riverains du centre conchylicole et des Crotellois qui protestent contre les odeurs insupportables émanant du centre conchylicole du Crotoy.

- Les analyses bactériologiques d'EUROFINS en Baie de Somme, au niveau du rejet dénommé « le geyser » ont été commandées par M. André DELACOURTE, Directeur de recherches INSERM retraité, membre de LCPA et du Collectif des Riverains. D'autres informations concernant la pollution du centre conchylicole sont sur son blog : <http://www.bambousefrance.fr/blogapart/pollution.htm>

I - LES NUISANCES

A) LA POLLUTION OLFACTIVE

Dès la conception du centre conchylicole, toute personne de bon sens pouvait deviner que le centre conchylicole allait générer une **odeur nauséabonde** dans son entourage. En effet, l'eau de lavage des moules est envoyée dans des fossés qui entourent le centre. L'eau est stagnante. Les fossés sont très larges et étaient prévus pour recevoir les U.V Crotellois qui devaient purifier les eaux de rejet. La surface de contact avec l'air est très importante. De plus, l'eau de lavage est très chargée en sédiments organiques, car l'eau de mer fournie par VEOLIA est très chère, et donc utilisée parcimonieusement.

Pour remédier à cette pollution olfactive, Le Comité Régional Conchyliculture et la Mairie du Crotoy ont proposé en 2015, avec le concours de VEOLIA, un test de pose d'une dizaine de plaquettes anti-odeurs placée au-dessus des fossés, espérant ainsi réduire les nuisances (Annexe N°2). La pose a été faite en juillet 2016. Après ce test, un retour rapide des riverains indiquait l'inefficacité du système.

B) LA POLLUTION BACTÉRIENNE EN BAIE DE SOMME

Le centre conchylicole a été prévu au départ avec un rejet direct dans la Baie de Somme, à moins de 100 mètres de la plage. Ce concept est déjà étonnant, car c'était donner l'autorisation de larguer dans la Baie de Somme une eau potentiellement à problème. Le rejet est même situé à un endroit qui n'est pas recouvert par la mer en période de marée avec faible coefficient.

Théoriquement, au niveau du rejet, une filtration sur un matelas de galets avait été prévue. Mais ce système a été très vite colmaté par le sable. Les rejets sortent au niveau du regard, en soulevant la plaque ronde en fonte (Annexe N°3).

Selon les chiffres donnés par la DDTM 80, les eaux de rejets sont faiblement chargées en bactéries. Nous avons pu obtenir ces données, même si elles sont difficilement accessibles au niveau du grand public, ce que nous jugeons anormal, car non-transparent.

Mais étant donné que l'eau du rejet dans l'Estran (appelé communément « le geyser » par les jeunes qui jouent dans la mare générée par les rejets du centre conchylicole) est chargée et sent franchement très mauvais, en particulier avec des relents d'H₂S (sulfure d'hydrogène), il est difficile de croire que cette eau est peu chargée en bactéries, mais au contraire est très polluée.

De ce fait, nous avons demandé à un laboratoire expert, EUROFINS, agréé auprès des tribunaux, d'analyser ce rejet. Les résultats sont joints ici (Annexe N°4). *Pour la petite histoire, nous n'avons pas pu choisir le moment le plus logique pour le prélèvement (en fin de journée d'activité), ni le jour, car cela dépendait de la disponibilité de la personne du laboratoire chargée de venir faire le prélèvement. Mauvais moment en fait puisque effectué au seul moment où il a plu intensément pendant deux jours, juste avant notre analyse, ce qui a certainement dilué sérieusement l'eau du rejet.*

Il n'en demeure pas moins que la comparaison entre les chiffres de la DDTM 80 et ceux d'EUROFINS indique que les résultats présentés par la DDTM 80 sont largement sous-estimés. De plus leur manière d'effectuer les prélèvements est totalement obscure.

On note que le taux de bactéries entérocoques intestinales est 12 fois supérieur à celui de la DDTM 80. Ces bactéries sont particulièrement dangereuses pour la santé (Annexe N°5). La présence d'entérocoques nous interroge aussi sur la nature et l'ampleur de la pollution.

De plus nous insistons ici pour montrer que cette pollution patente des rejets du centre conchylicole, sous-estimée par les agences d'Etat qui étaient impliquées dans la conception du centre, en génère bien d'autres. Elle initie une réaction en chaîne multiplicatrice, rapportée dans l'Annexe N°6.

II) INTERVENTIONS DEPUIS 2010 POUR LUTTER CONTRE LES POLLUTIONS DU SECTEUR DU « CENTRE CONCHYLICOLE DU CROTOY »

- Inauguration du centre conchylicole, le 25 octobre 2010

1. Pollution détectée dès le début de l'installation: le GEMEL s'empare du problème le 11 janvier 2012. Création à la Sous-Préfecture d'Abbeville d'un groupe « Amélioration du fonctionnement du Centre Conchylicole du Crotoy. Voir <http://www.gemel.org/nos-activites/centre-conchylicole>
2. 17 avril 2013 : Le Courrier Picard relate que l'association LCPA dénonce le problème des mauvaises odeurs et de rejets du secteur Centre Conchylicole
3. Réunion à la Mairie du Crotoy à propos des nuisances du centre conchylicole. 29 juillet 2015
4. Pétition contre les nuisances olfactives déposées à la Mairie le 3 août 2015 (Annexe N°1)

5. 16 septembre 2015 - Réponse de Madame Ségolène ROYAL au courrier du collectif des riverains du centre conchylicole (Annexe N°7)
6. Lettre de LCPA à M. HERTAULT, Président de la communauté de communes Authie-Maye dont l'objet est : Nuisances nauséabondes et visuelles aux abords du centre conchylicole. 26 septembre 2015. (Annexe N° 8)
7. 10 septembre 2015 – M. le Sous-préfet, Jean-Claude GENEY, indique que « le centre conchylicole est conduit par le Syndicat Mixte Baie de Somme Grand Littoral Picard » (Annexe N°9) et la réponse de Mme la Préfète indique qu'une étude technique pour supprimer les nuisances va être lancée prochainement - 18 novembre 2015. (Annexe N°9 bis)
8. Relance musclée de la Mairie du Crotoy le 17 mai 2016 vers le Syndicat Mixte Baie de Somme - Grand Littoral Picard pour une activation des travaux de réhabilitation du centre conchylicole (Annexe N°10)
9. Protocole envoyé par le Comité Régional Conchyliculture pour la pose de plaquettes anti-odeur. (Annexe N° 2) et essai de neutralisation des mauvaises odeurs (Annexe N°2 bis)
10. Réunion du 8 août 2016 organisée par le Syndicat Mixte Baie de Somme - Grand Littoral Picard à la Mairie du Crotoy en présence des riverains, du Collectif des riverains et de LCPA (Annexe N°11)
11. 17 septembre 2016 - L'Association LCPA présente 2 panneaux sur les pollutions générées par le centre conchylicole, dans le cadre du Forum des Associations 2016 du Crotoy (Annexe N°12)
12. Médias – Articles du Journal d'Abbeville du 15 octobre 2015 et 12 mai 2016 (ANNEXE N°13)

III) LES PREJUDICES POUR LES RIVERAINS : TROUBLES DE JOUISSANCE ET DE NUISANCE OCCASIONNÉS PAR LES POLLUTIONS DU CENTRE CONCHYLICOLE

A) LA POLLUTION OLFACTIVE

Au final, les mauvaises odeurs se déversent régulièrement, selon le sens du vent, sur un des trois quartiers riverains. La nuisance se porte sur les habitations et les locations dans ces quartiers. Il est impossible pour les riverains de profiter de leur jardin.

Même quand il fait beau, l'odeur pestilentielle oblige les riverains à se réfugier dans l'air vicié, à l'intérieur de leurs maisons.

Mais surtout, c'est cette odeur nauséabonde qui atteint le moral et la bonne santé psychique des riverains. **Et cela dure depuis 6 ans.**

Comment évaluer le préjudice d'un mal-vivre dans une atmosphère pestilentielle et surtout dans un contexte où l'on n'observe pas d'améliorations. Le stress est inévitable, avec un impact général fort sur la santé, d'autant plus qu'il est répétitif. C'est une réalité biologique et médicale.

B) LA POLLUTION BACTERIENNE

L'impact est insidieux mais réel. Qui pourrait nier que se baigner dans une eau bien chargée en bactéries, en particulier en bactéries entérocoques intestinales, n'est pas dangereux pour la santé.

C'est d'ailleurs pour cela que l'ARS (Agence Régionale de Santé) analyse l'eau de baignade et donne un classement, du meilleur (Bonne qualité des eaux de baignade) au pire (baignade interdite). Nous ne sommes pas étonnés que les eaux de baignade du Crotoy soient très mal classées.

La pollution bactérienne provenant des rejets est variable, en fonction de l'activité du centre conchylicole, en fonction du temps (plus il fait chaud, plus la pollution est forte), en fonction des conditions d'exploitation et bien d'autres paramètres.

Mais cette pollution des rejets primaires peut en générer bien d'autres. Toujours est-il que la pollution qui s'amplifie au cœur de la Baie de Somme, particulièrement aux marées à faible coefficient, n'est pas mesurée. Cela ne veut pas dire qu'elle n'existe pas, bien au contraire.

De ce fait, la pollution bactérienne renvoyée par le centre conchylicole du Crotoy est incontestablement un facteur défavorable pour la bonne santé des Crotellois.

C) LES PRÉJUDICES ÉCONOMIQUES

1) RÉPERCUSSIONS GÉNÉRALES.

Les répercussions économiques sont insidieuses, mais bien présentes. Les lotissements Barre-Mer, Lotissement du Marais, la résidence ODALYS « Les villas de la Baie » et autres, recevant les mauvaises odeurs selon le sens du vent, ont mauvaise réputation. Certains propriétaires, découragés, ont même vendu leur maison, ou l'envisagent, avec certainement une moins-value conséquente.

Parce que la Baie de Somme, Grand Site de France, a une réputation excellente, avec des reportages réguliers sur les chaînes TV nationales et internationales, les locations dans la résidence ODALYS sont toujours très demandées. Mais pour combien de temps?

Les locataires déçus reviendront-ils ? D'autres, non informés du problème d'odeurs, prendront la place. Mais là encore cela ne durera qu'un temps, car la protestation monte en puissance notamment sur internet et aussi reprise sur les médias.

Cette pollution du Centre Conchylicole du Crotoy, ajoutée avec bien d'autres en cours d'estimation, peut amener l'interdiction de baignade, avec automatiquement une attractivité moindre pour les touristes... et des répercussions économiques évidentes pour les commerçants, gérants de maisons d'hôtes et la ville du Crotoy.

2) RÉPERCUSSIONS SUR LES MYTILICULTEURS

LES MALFAÇONS DE L'OUTIL DE TRAVAIL DES MYTILICULTEURS.

Les mytiliculteurs ont investi beaucoup d'argent pour la construction d'un outil imposé pour effectuer leur métier: le centre conchylicole du Crotoy. Les mytiliculteurs constatent que l'argent a été investi dans un outil de travail qui ne fonctionne pas.

De plus, on leur demande de financer à nouveau la réhabilitation du centre conchylicole du Crotoy, alors que les erreurs de conception ne viennent pas d'eux. Les dysfonctionnements pourraient résulter par une fermeture du centre, en cas d'absence de solution. Il pèse donc une menace sérieuse sur l'outil de travail des mytiliculteurs, totalement injustifiée.